



Communiqué de Presse

L'Association des Industries d'Haïti (ADIH) félicite la Chambre des Représentants des États-Unis du vote de renouvellement de la loi américaine sur le Partenariat Commercial avec le Bassin des Caraïbes (CBTPA), fondamentale pour la relance post-Covid-19 en Haïti ainsi que la rétention et la croissance des emplois dans le secteur de l'Habillement.

Le 22 septembre 2020, la Chambre des Représentants des États-Unis a voté le renouvellement de la CBTPA. Le vote fait suite à deux années de plaidoyer de l'ADIH et de ses partenaires, puis à l'audition organisée le 10 Septembre 2020 par devant la Commission des Voies et Moyens de la Chambre des Représentants présidée par l'Honorable Earl Blumenauer (Démocrate-Oregon) avec la participation du membre senior l'Honorable Vern Buchanan (Républicain-Floride). L'ADIH remercie la Chambre des Représentants pour le renouvellement de cette loi et profite pour étendre ses remerciements au Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), à la Banque de la République D'Haïti (BRH), à l'Ambassade de la République Haïti à Washington D.C, au Centre de Facilitation des Investissements (CFI), à ses membres, aux entreprises et aux professionnels pour leur appui et leur accompagnement au cours de ce processus. L'ADIH tient aussi à exprimer son appréciation aux sponsors du renouvellement de la CBTPA, les Députés Terri Sewell (Démocrate-Alabama) et Brad Wenstrup (Républicain-Ohio).

En effet, la loi CBTPA est une opportunité gagnante-gagnante qui permet aux fabricants des Caraïbes d'utiliser les intrants de l'industrie des tissus et des fils de coton des Etats-Unis pour accéder à son marché sans droit de douanes. C'est l'une des pierres angulaires du partenariat qui s'est tissé depuis plus de 20 ans entre le secteur textile américain et les pays de la région Caraïbes.

Grâce à cette loi établie en 2000 et renouvelée pour la première fois en 2010, grâce aux avantages qu'apportent les législations HOPE/HELP depuis décembre 2006, le Secteur de l'Habillement pourvoit 31% des emplois formels de l'économie haïtienne et représente 90% de ses exportations. L'ADIH continuera de travailler avec ses partenaires afin que les manufactures haïtiennes puissent bénéficier de l'assistance technique nécessaire pour améliorer leur conformité aux standards de l'industrie, et en assurer ainsi sa croissance continue.

L'ADIH s'est longtemps engagée dans le développement de ce secteur en Haïti et continuera son plaidoyer pour le renouvellement de la loi CBTPA au Sénat américain. L'ADIH compte sur le support bipartisan du Sénat pour également voter le renouvellement de cette loi au cours du mois de septembre.

La loi CBTPA permettra de rassurer, d'une part, les investisseurs et acheteurs des produits textiles en provenance d'Haïti et, d'autre part, d'appuyer la relance du Secteur de l'Habillement après la contraction provoquée par la pandémie Covid-19.

*Pour plus information : Mme. Sophia J. Riboul, Directrice Exécutive,
Email : administration@adih.ht; Téléphone : (509) 2946 1211
<https://www.adih.ht/>*

Pétion-Ville, le 22 Septembre 2020